

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le lundi 27 avril 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BELLE, Mme GAILLIARD	Délégués Suppléants	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
M. CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux
Mme DEL DO	Déléguée Suppléante	Varacieux
MM BUISSON, PEVET	Communauté de Communes de Vinay	

Etaient excusés :

M. BALESTAS, Mme PELLINI	Délégués Suppléants	St Marcellin
M. VILLARD	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. ROUX	Délégué Suppléant	Chatte

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Point sur :
 - les études nouvelle station d'épuration et collecteur
 - le raccordement ou non de Center Parc
 - les coûts prévisionnels du projet
 - mutualisation avec Vinay
 - critères d'attribution des travaux de la nouvelle station
- 2) Transformation du SIVOM en Syndicat Mixte à la carte
- 3) Questions diverses

Le Président informe le Comité Syndical des courriers de Messieurs VILLARD et ROUX qui s'excusent de leur absence et souhaitent que le point n° 2 de l'ordre du jour soit reporté.

Le Président rappelle que les réunions ont été programmées au début de l'année et précise qu'il est urgent de procéder à des modifications des statuts afin de « permettre à la Communauté de Communes de Vinay d'adhérer à la compétence « traitement des boues de la station d'épuration ». Ce point sera donc évoqué mais aucune décision ne sera prise.

Concernant les statuts, Monsieur ROUX proposait d'autre part qu'une réunion soit organisée avec les Maires concernés. Le Comité Syndical souhaite que tous les délégués soient invités lors des réunions.

1) Nouvelle station d'épuration

Monsieur BEAUMONT (Cabinet IRH) présente le projet de règlement de la consultation.

L'appel à candidatures doit être lancé au plus vite afin d'envoyer les dossiers de consultation fin juin aux 5 entreprises retenues. Le marché sera ainsi passé avant la fin de l'année. Les travaux débuteront avril/mai 2010 pour se terminer en mai 2012.

Le tracé définitif du projet Center Parc sera connu le 8 juin 2009.

La procédure d'appel d'offres restreint est retenue.

Les critères de jugement des offres sont maintenus : 45 % valeur technique
55 % prix des prestations

Conformément au marché passé avec la SAUR pour l'assistance technique à l'exploitation du service assainissement, c'est le constructeur de la station d'épuration qui assurera l'exploitation pendant le temps des travaux.

Georges BOURGEAT et Michel PEVET présentent une simulation du coût de fonctionnement du traitement des eaux usées.

Les subventions seront mutualisées et calculées selon les équivalents/habitants pris en compte pour le dimensionnement de l'unité de traitement des eaux et du collecteur de rejet à l'Isère et selon le tonnage d'eau à évaporer pour l'unité de séchage thermique des boues.

Les recettes seront calculées selon les équivalents/habitants.

2) Modification des statuts

Le Comité Syndical souhaite que le SIVOM de l'Agglomération conserve son nom. Les statuts seraient modifiés en « syndicat mixte à la carte » afin d'intégrer la Communauté de Communes de Vinay, et éventuellement la commune de Chasselay et le SIEG (Syndicat Mixte des Eaux de la Galaure) si le futur

Center Parc se raccorde à la station d'épuration.

La représentation de ces collectivités seraient de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chacune.

Nous contactons le contrôle de la légalité en Préfecture pour ces 2 points.

3) Questions diverses

Aménagement du bassin versant de la Cumane

L'étude ne sera pas subventionnée par l'Agence de l'Eau. Nous contactons la CC du Pays de St Marcellin pour le projet de contrat de rivière.

Itinéraires cyclables

Il conviendra de réaliser un projet global, les communes pourront contacter Monsieur BIBAS pour les normes à respecter.

Georges BOURGEAT se renseigne auprès du Conseil Général pour les subventions attribuées, la réglementation à appliquer, les acquisitions foncières.

Prochaine réunion : lundi 25 mai à 20 h 30

La réunion prévue le lundi 11 mai est annulée.

La séance est levée à 23 heures.

Fait à Saint-Marcellin, le 4 mai 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL